

# NOUVEAU CHU RENNES

**MEMOIRE EN REPONSE**  
PV DE SYNTHESE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR



Projet de reconstruction du CHU de Rennes

## Permis de construire n° PC 35238 20 10162

Mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse d'enquête publique relatif à la demande de permis de construire du Centre Chirurgical et Interventionnel à Rennes (35).

**DATE :**

9 décembre 2020

**REDACTEUR :**

CHU de Rennes

Le présent mémoire vise à apporter les réponses et précisions au procès-verbal de synthèse établi par le Commissaire Enquêteur au titre de l'enquête publique tenue du jeudi 15 octobre au lundi 16 novembre 2020 et relative à la demande de permis de construire N° PC 35238 20 10162 du futur Centre Chirurgical et Interventionnel sur le site de Pontchaillou sur la commune de Rennes.

### **1. Sur le point 3 « Synthèse des observations recueillies »**

Concernant le point 3 du PV de synthèse intitulé « Synthèse des observations recueillies », le CHU de Rennes prend acte du fait que l'enquête publique relative à la demande de PC déposée pour la construction d'un centre chirurgical et interventionnel (CCI) sur le site de Pontchaillou sur la commune de Rennes n'a donné lieu à aucune observation, ni portée au registre, ni par courrier, ni orale.

Comme nous en avons échangé oralement avec le Commissaire Enquêteur lors de la remise du PV de synthèse de l'enquête publique, l'absence de toute nouvelle observation sur le dossier du projet de reconstruction du CHU est en partie liée à l'envergure et à la qualité de la concertation préalable à laquelle le CHU de Rennes s'est volontairement soumis et tenue du 16 mars au 31 mai 2020.

Pour mémoire, la concertation préalable est intervenue après plusieurs concertations publiques incluant le projet de nouveau CHU, notamment celles pilotées par la Métropole sur le PLUI ou du projet Rennes 2030. Ces concertations avaient déjà évoqué et questionné les objectifs du projet de reconstruction du CHU ainsi que la localisation et le regroupement sur un site unique de Villejean/Pontchaillou. Le CHU a également entrepris depuis l'année 2015 une large démarche continue de concertation avec de multiples groupes de travail réunissant les professionnels mais aussi la commission des Usagers à l'occasion des temps forts du projet (schéma directeur immobilier, ...) et de l'élaboration des programmes de chacune des opérations (centre chirurgical et interventionnel, Femme Mère Enfants, Institut régional de Cancérologie, ...).

Lors de la concertation préalable, l'organisation de multiples temps d'échange, proposés au grand public comme aux professionnels de santé et aux usagers, avait permis une très large expression des observations sur l'ensemble des dimensions du projet. La mise en œuvre d'outils numériques innovants, soutenue par un accompagnement volontariste pour tous les publics, y compris parmi ceux les plus pénalisés par la fracture numérique, ainsi que les moyens matériels et humains mobilisés, ont généré des échanges d'une grande richesse dont le CHU s'est engagé à retirer les principaux enseignements et à faire évoluer plusieurs volets de son projet (accessibilité, aménagement des espaces intérieurs et extérieurs, services à la personne, ...). Le document récapitulatif de l'ensemble des enseignements tirés de la concertation préalable par le CHU (intitulé « Bilan de la concertation ») est joint au dossier de demande de PC du Centre Chirurgical et Interventionnel.

L'envergure et la variété de ces concertations expliquent ainsi largement que « l'opportunité du projet et ses grandes orientations n'ont pas été remises en cause par les participants à la concertation préalable, ou de façon marginale », comme le rapport des garantes le souligne à juste titre.

## **2. Sur le point 4.2.1 « Engagement d'apporter des précisions et des compléments de justification »**

Le CHU de Rennes a bien pris note du souhait que puisse être établi un tableau récapitulatif qui rappellerait de façon synthétique, exhaustive et datée l'ensemble des engagements pris dans le cadre des réponses apportées aux observations formulées par les services de l'Etat lors de l'élaboration du dossier de demande de permis de construire (MRAe, DDTM, DREAL, ARS) qui figurent d'ores et déjà dans les mémoires intégrés au dossier.

En réponse, les objectifs environnementaux détaillés dans le cadre du tome 2 de l'étude d'impact environnementale du projet de reconstruction du CHU ont été synthétisés sous forme de fiches illustrées pour faciliter la compréhension des enjeux du projet et des engagements sur les études à mener à l'avancement des opérations.

Les fiches créées en matière de démarche environnementale sont jointes en annexe du présent mémoire en réponse sous l'intitulé « Démarche environnementale » et portent donc sur :

- Les enjeux globaux du projet Nouveau CHU ;
- Le développement économique et social ;
- La préservation de la biodiversité ;
- Le paysage et le patrimoine ;
- La gestion de la ressource en eau ;
- La gestion de la ressource en énergie ;
- La gestion des risques naturels et technologiques ;
- Le transport, la mobilité et l'accessibilité ;
- La gestion des chantiers.

Comme cela est indiqué à plusieurs reprises dans l'étude d'impact (au stade d'études préliminaires), les valeurs projetées sont données à titre indicatif étant donné l'état d'avancement du projet. Les données chiffrées sont donc à prendre en compte en termes de proportion et elles seront consolidées lors des études de conception des différentes opérations.

Le CHU a également traduit, sous une forme chronologique qui suit le calendrier de phasage des opérations, les diagnostics et investigations à mener sur site préalablement aux travaux ainsi que les aménagements urbains et paysagers qui seront réalisés sur site. Un document récapitulatif intitulé « Planification des investigations et aménagements de site », lisible pour le grand public, est joint en annexe du présent mémoire en réponse.

### 3. Sur le point 4.2.2 « Acceptabilité du projet »

Pour mémoire, le CHU a conduit depuis le démarrage de son Schéma Directeur Immobilier une concertation avec les professionnels du CHU pour élaborer les programmes, concevoir et organiser les futurs bâtiments. A titre d'exemple, le CHU a mené tout au long de l'année 2020, une concertation réunissant 300 professionnels sur l'Avant-Projet Détaillé (APD) puis la micro implantation des locaux du Centre Chirurgical et Interventionnel. Une concertation a également été réalisée sur le futur Femme Mère Enfants prolongeant les cycles utilisateurs de 2019. Enfin, un travail spécifique a été conduit entre représentants du Centre Eugène Marquis et du CHU sur la structuration des parcours de soin. Ces modalités de travail se poursuivront sur la durée du projet et pour chacune des opérations. Une communication interne sera effectuée pour informer sur les réalisations des différents groupes de travail et l'avancée des projets.

En complément, comme cela est détaillé dans le mémoire en réponse au rapport des garantes CNDP de la concertation préalable, le CHU confirme le développement et la mise en œuvre d'un plan de communication spécifique « Nouveau CHU » constituant une véritable plateforme à destination du grand public, des usagers et des professionnels. Cette plateforme regroupe les différents outils de communication (*site internet, plaquette, vidéos, interviews, communiqués et articles de presse, réunions d'information, événements de type « portes ouvertes », ...*) avec un volet Projet Nouveau CHU et un volet par opération. Le CHU dispose par ailleurs d'un dossier de presse global remis à jour régulièrement. Pour chaque opération, un dossier sera créé et le dossier global mis à jour. Des conférences de presse ont été et continueront à être régulièrement organisées. L'objectif est de pouvoir communiquer régulièrement sur les avancées du projet et favoriser le recueil d'avis et de propositions.

Dans le prolongement de la concertation préalable, le CHU a également conservé l'adresse mail de concertation pour permettre aux usagers de transmettre leurs attentes, avis et contributions. Cette adresse mail sera maintenue de manière permanente, tout au long de la durée du projet.

Au-delà du dispositif déjà mis en œuvre et prolongé en matière d'information grand public, le CHU a retenu la proposition du commissaire enquêteur d'intégrer les dispositifs de concertation déjà existants comme les comités de quartier, plutôt que de multiplier les instances et prendre le risque de les rendre illisibles et inefficaces. Des contacts ont ainsi été initiés avec la Ville de Rennes pour organiser la participation des membres de l'équipe projet du Nouveau CHU aux comités des quartiers riverains du site.

Pour chaque opération, le CHU poursuivra la concertation avec les usagers en s'appuyant sur le comité mixte usagers/professionnels de l'établissement qui a déjà été consulté à plusieurs reprises sur le projet Nouveau CHU, ainsi que sur le comité des usagers. Une démarche est par ailleurs en cours au sein de la Direction de la Qualité et des relations Usagers du CHU visant à associer les usagers à chaque opération, et ce, tout au long du projet (*programmation, conception, ...*). Cette démarche a d'ores et déjà été initiée au cours du premier semestre 2020 pour le Centre Chirurgical et Interventionnel avec 4 réunions de travail réalisées.

Le CHU de Rennes pilotera ainsi la poursuite de la concertation tout au long du projet, avec l'accompagnement si nécessaire d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage spécialisé. Le lancement en 2021 du programme d'aménagement urbain et paysager du site sera l'occasion de rendre visibles les orientations prises par l'établissement suite à la concertation préalable, tenant compte des propositions formulées par le grand public lors des ateliers et des réunions d'information.